

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250114_P_008
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture-Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec L'Association FUNAMBULLE pour l'organisation de 4 ateliers de construction de cabanes vivantes en osier.

Le Président,

N° 20250114_P_008

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Association FUNAMBULLE
Représenté par M. Alain AUGIER
9 Chemin de Cublaise
43600 LES VILLETES

N° de SIRET : 922 778 170 0022

Pour l'organisation 4 ateliers de construction de cabanes vivantes en osier.

Dates et Lieux :

-Mardi 25 Février 2025 et Jeudi 27 Février 2025 de 9h30 à 12h
Au Jardin de la Crèche « Les Enfants » et du Relais Petite Enfance
à Saint-Just-Malmont

- Mardi 25 Février 2025 et Jeudi 27 Février 2025 de 14h à 16h30
Au Jardin public à Saint-Victor-Malescours

Jauge : 6 personnes par atelier (à partir de 7 ans)

Montant : 993.20€ TTC frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 14 janvier 2025,

AR Prefecture

043-244301131-20250114-20250114_P_008-AU
Reçu le 30/01/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

